

CALENDRIER D'UNE VENTE

J	1 semaine*	Signature de l'avant-contrat	J+3j max	J+ 15j max	J+45j**	J+70j**	Publicité foncière
Vendeur et acquéreur s'accordent sur les conditions de la vente	Signature de l'avant-contrat après réunion de toutes les pièces nécessaires à la rédaction de l'acte (titre de propriété, diagnostics, documents relatifs à la copropriété s'il y a lieu...) Etant ici précisé que lors de la vente d'un lot de copropriété le délai est rallongé	<p>Annonce des frais prévisionnels de l'acte d'achat à l'acquéreur.</p> <p>L'acquéreur aura procédé au virement sur le compte étude du montant de l'indemnité d'immobilisation.</p> <p>Le virement bancaire est obligatoire.</p>	Purge du délai de rétractation	<p>Constitution du dossier par le notaire.</p> <p>Purge des droits de préemption s'il y a lieu.</p>	Justificatif de l'obtention de l'offre de prêt par l'acquéreur à la date convenu à l'avant-contrat	<p>La date de signature est envisageable sous réserve que le notaire ait reçu toutes les pièces administratives nécessaires à la rédaction.</p> <p>Le prix doit être viré à l'étude obligatoirement</p>	<p>L'acte est déposé par l'étude au service de la publicité foncière compétent.</p> <p>Le délai de publication est variable d'un bureau à l'autre et peut prendre plusieurs mois.</p> <p>Après publication envoi du titre de propriété à l'acquéreur avec son solde de compte.</p>
<p>*= à compter de la réception de l'intégralité des pièces nécessaires à la rédaction de l'avant-contrat **= ce délai peut varier d'un dossier à l'autre. Il convient pour connaître la date exacte de se référer à l'avant-contrat</p>							